



Mission régionale d'autorité environnementale

**Grand Est**

**Information de la Mission régionale  
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est  
sur le dossier de Centrale Agrivoltaïque à Balleville (88)**

**n° portail pétitionnaire : n° 011313 / AP**

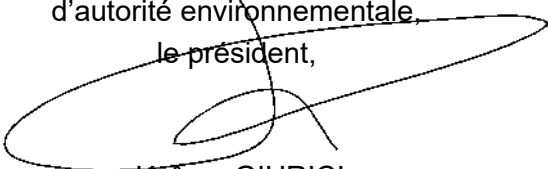
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale agrivoltaïque à Balleville (88), reçu le 05/01/2026.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 6/03/2026

Pour la Mission régionale  
d'autorité environnementale,  
le président,



Jérôme GIURICI